

La République du Centre, 15 mai 2017

« Un sinistre urbanistique de grande ampleur »

Les villes et leurs entrées, le sénateur PS Jean-Pierre Suur a énormément travaillé dessus. Jusqu'à leur consacrer trois rapports, un livre et à faire adopter deux articles de loi.

■ Pourquoi ce combat ? Parce qu'il y a un sinistre urbanistique de grande ampleur depuis 50 ans. Alors que les villes se sont embellies, on a totalement délaissé leurs portes. Aujourd'hui, dans 500 entrées de villes, on retrouve le même paysage sans

harmonie, où l'architecture est réduite à l'état d'enseignes et où la seule loi qui règne est celle de la marchandise.

■ Mais il y a eu des avancées, notamment suite à vos propositions de loi. La Grande loi de l'environnement permet déjà de limiter l'impact visuel de la publicité dans une commune, mais il faut pour cela que le maire le décide. D'ailleurs, j'ai présenté une proposition de loi complète relative à ce



JEAN-PIERRE SUUR, le sénateur PS a beaucoup réfléchi à la problématique des entrées de ville.

sujet. Deux articles ont été adoptés par le parlement, dont celui portant sur la nécessité pour tous documents d'urbanisme de désormais prendre en compte les qualités urbaines, architecturales et paysagères des entrées de villes. L'autre porte sur le fait que les nationales traversant les entrées de villes peuvent dorénavant être classées en voiries urbaines, pour que les périmètres concernés ne soient plus seulement assimilés à du périmètre.

■ Mais va-t-on assez loin ? Non, mais mes propositions ont été jugées parfois trop contraignantes. Je préconisais que sous 10-20 ans, on puisse reconquérir ces espaces, avec un tiers des entrées de villes consacré au sport, à la culture, etc., et 20 % d'espaces verts. Les zones commerciales devraient, en fin de compte, pouvoir devenir des quartiers aussi beaux et bien choisis qu'en cœur de ville.

Projet recueilli par David Gail